

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS  
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2015****COMPTE-RENDU**

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Claude MERLI, Jean OLLER, Anne-Sophie GABET, Pierre BORJON, Thierry POUZERGUES, Flavie TALOU-JAFFRENNOU,

**Absents excusés** : Jean Louis SATTLER, Michèle BERGOUNOUX, Yasmina LOISEAU,

**Secrétaire de séance** : Flavie TALOU-JAFFRENNOU

**Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2015**

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 Octobre 2015 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

**CCPLL : Le schéma départemental de coopération intercommunal**

L'ensemble des maires des communes de la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne sont d'accord pour maintenir le schéma du scénario minimaliste. Notre COM COM répond bien aux critères pour pouvoir continuer comme elle est présente.

**Délibération** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour garder le schéma minimaliste.

**ACCESSIBILITE : ERP/IOP**

La commune d'Aujols a élaboré son Ad'AP (Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé) sur l'année 2016 pour tous les Etablissement Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public à savoir les accès pour : la mairie, l'école et la salle des fêtes. Le coût estimé est d'environ 3000 € et fera l'objet d'un programme au budget 2016

**Délibération** : Le Conseil Municipal approuve l'Ad'AP et autorise le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

**FDEL : Fédération Départementale d'Energie du Lot**

La Fédération d'Energies du Lot accompagne les collectivités dans l'étude, la réalisation et le diagnostic de leurs réseaux d'éclairage public. La compétence Eclairage Public, inscrite dans les nouveaux statuts de la FDEL, concrétise cette offre d'accompagnement destinée aux collectivités du Lot.

Un premier inventaire a été réalisé sur les installations d'éclairage public permettant d'éclairer les voies ouvertes à la circulation publique ainsi que sur leurs dépendances et sur le matériel de mise en lumière des sites ou monuments. L'ensemble des ouvrages recensés a fait l'objet d'une analyse quantitative et qualitative détaillée.

Exemple	TOTAL	Bon	Moyen	Vétuste	Accidenté
Nombre de sources	70	25	22	22	1
Ballon Fluorescents	23	1		22	
Sodium à haute pression	36	23	12		
Lampe fluorescente compacte	10		10		
LED	1	1			

L'analyse globale montre notamment que l'éclairage est à 47% énergivore et vétuste à hauteur de 31%.

L'entretien de l'éclairage public ainsi que l'accès aux aides financières liées aux investissements est assuré moyennant le versement d'un forfait annuel calculé par source lumineuse existant : 17€ par sources non efficaces (Lampe à incandescence,

ballon fluorescent, vapeur de mercure), 20€ par source de sodium haute pression et 17€ par source LED. Soit un total de 1298€ par an.

La participation financière de la commune à cet inventaire déjà réalisé sera de: 544€

**Délibération** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adhère à la FDEL.

### **FINANCES : Décision Modificative Budgétaire**

700€ seront basculés du compte 6419 sur le compte 65.

**Délibération** : Le Conseil Municipal vote la modification budgétaire.

### **COMMISSION COMMUNALE**

Jean-Louis SATTLER absent temporairement de la commission urbanisme, pour raison professionnelle, serait remplacé par Michèle Bergougnot au sein de la commission locale AVAP.

**Délibération** : Le Conseil municipal approuve ce remplacement au sein de la commission locale AVAP.

### **Questions diverses**

- Une réunion aura lieu le lundi 7 décembre à 10h à la mairie en présence de Jean Luc CASTERAN de la DDT pour parler des PLUI
- La permanence du bureau de vote à été établi.
- Nano se chargera de poser les panneaux du parc ainsi que celui du tri sélectif.
- Les horloges permettant de régler le chauffage à l'école et à la mairie seront rapidement installées afin de programmer l'arrêt des chauffages les nuits, weekend et vacances.
- Catherine Marty renouvelle sa demande de maladie grave.
- Une sonnette sera installée au portillon de l'école afin de garantir un minimum de sécurité quant aux allées et venues au sein de l'établissement.
- Un composteur sera installé gratuitement pour l'école et un intervenant viendra expliquer tout ce qui concerne le compostage.
- La maîtresse à fait la demande de 5 ordinateurs supplémentaire pour les enfants ainsi qu'un plus récent et performant pour son utilisation quotidienne. Un devis à été établi et la somme avoisinerait les 2000€. Cependant une DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pourrait être accordée à hauteur de 80% soit 400€ seulement à notre charge.

La séance est levée à 23h40.